

SUR L'APPARTENANCE DU SONGHAY

Ainsi que le note Lacroix¹ : « On sait que jusqu'à une date récente les auteurs s'étaient résolus à considérer l'ensemble songhay-jerma comme constituant une unité isolée sans liens génétiques ou typologiques avec telle ou telle famille linguistique ». Greenberg,² lui, a essayé d'intégrer le songhay dans une branche de sa famille nilo-saharienne. Lacroix a, dans la communication citée, montré ce qu'il fallait penser de cette interprétation. Le problème reste donc posé. Nous remarquons cependant que Westerman and Bryan³ notent à propos du songhay : « *vocabulary shows some resemblance to the Mande languages (and to some other languages)* ».

Nous allons, dans ce texte, présenter un certain nombre de rapprochements que nous avons pu faire entre le songhay et l'azer, langue que nous supposons « morte » à l'heure actuelle, mais sur laquelle certains documents ont pu être réunis aussi bien par le Dr Barth que par Brosset en 1930-31 et Monod en 1934⁴. Pour présenter succinctement la langue nous citons Monteil⁵ :

En résumé, l'azer est un dialecte bien défini : issu du soninké et plus ou moins contaminé par le berbère, il a été gardé d'une imprégnation hassane par l'ostracisme dont ses usagers ont longtemps frappé le hassania [...] Quant à l'aire d'expansion de l'azer, elle a dû comprendre tout le Sahel. Aux temps d'Aoudaghost et de Gana, l'azer devait servir de langue commerciale inter-tribale. Le quinzième siècle a probablement marqué le déclin de l'azer.

Les données ont été recueillies par les auteurs sur les lieux suivants : Ticht, Ouadane; il ne leur fut pas possible de trouver des informateurs à Qualata et Nema où la langue était encore parlée au début du siècle. Nous utiliserons couramment, dans ce qui suivra, les exemples rapportés par les divers auteurs.

*
* *

1. P.F. LACROIX : « L'ensemble songhay-jerma ». *Actes et Congrès SLAC*, Abidjan, 1968.

2. J.H. GREENBERG : *The languages of Africa*, La Haye, 1963.

3. D. WESTERMAN and M.A. Bryan : *Languages of West Africa*, Londres, 1952, p. 47.

4. TH. MONOD, *Contributions à l'étude du Sahara occidental*, fasc. 2, n° 3 (1939).

5. CH. MONTEIL, « La langue azer », cf. Monod, *op. cit.* p. 220.

L'ouvrage en question comprend un lexique que nous estimons de huit cents mots environ, précédé d'un exposé de phonétique, de notes de morphologie et de syntaxe, et d'un bref corpus de phrase. Nous avons commencé par établir la liste des unités qui, a priori, se ressemblaient dans les deux langues, soit un corpus d'environ soixante dix entrées, absolument sans intérêt dans la mesure où la plupart des mots communs sont des emprunts. Ainsi, si des « fonctions des éléments » existent entre les deux parlars, elles ne sont pas évidentes et demandent certainement une étude minutieuse et détaillée; si la parenté génétique existe, ces deux langues sont assez éloignées de l'origine commune. En s'en tenant au seul lexique, on abandonnerait aisément l'hypothèse; seulement un certain nombre de similitudes formelles sur le plan morphologique et syntaxique nous ont semblé avoir suffisamment d'intérêt pour que l'hypothèse ne soit pas rejetée sans examen plus approfondi. Ces similitudes peuvent être dues au hasard ou à une parenté typologique, elles n'en restent pas moins, à notre avis, intéressantes.

Les remarques porteront sur les points suivants : aspect général du lexique, schémas de compositions, schémas de dérivations, catégories grammaticales, système des pronoms, système verbal, organisation de la phrase de base.

Les monosyllabes et les polysyllabes sont en nombre très réduit en azer; le schéma le plus courant est le schéma dissyllabique qui, d'après l'auteur, recouvre environ les deux tiers du vocabulaire recueilli. Il en va de même en songhay où la plupart des unités lexicales ont la forme de CVCV.

L'ordre déterminant/déterminé est commun à l'azer et au songhay. Nous avons en azer :

/kobe/ « achat » + /noku/ « endroit » = /kobe-noku/ « marché », /debe/ « village » + /gume/ ~~debi-gume~~ « chef » = ~~debe-gume~~/debi-gume/ « chef de village ».

Nous avons en songhay :

/hari/ « eau » + /kusu/ « pot » = /hari-kusu/ « pot à eau », /bariyo/ « le cheval » + /boyo/ « la tête » = /bariyo-boyo/ « la tête du cheval ».

La composition peut, en azer, se faire médiatement : a) avec -n- : /sugu/ « capridé » + /dige/ « bouc » = /sugu-n-dige/ « le bouc »; b) avec *ra-, re-, -da-, -de* : /kanne/ « cou » + /ra/ « à » + /fo/ « chose » = /kanne-ra-n-fo/ « le collier, la chose du cou ».

En songhay la chose est également possible. En zarma, nous avons : /hari/ « eau » + /ra/ « dans » + /hansi/ « chien » = /hari-ra-hansi/ « loutre ».

La qualification s'établit, en azer comme en songhay, suivant l'ordre qualifié + qualifiant. En azer : /sugu yakare leme/ « capridé + femelle + petite ». En zarma : /bari wy ize/ « cheval + femelle + petite » = « pouliche »; /haya beeri/ « chose + grand » = « une grande chose ».

Monteil indique : « il existe des composés en grand nombre et rien, en principe, ne limite, ni ne règle la formation des mots de ce genre »⁶. Cette

6. CH. MONTEIL, *op. cit.*, p. 237.

remarque souligne la vitalité de ce processus de composition dans la création lexicale, processus tout aussi vivant en songhay où il permet de former des mots suivant le même type de schéma qui a été étudié exhaustivement pour le zarma. L'auteur présente la composition avec *-ke*, qui est le démonstratif usuel signifiant « ce, cet, cette, celui-ci, celle-ci ». En azer : /sete n - ke/ « un habitant de Tichich », /sahel - ke/ « celui du Sahel, par le côté du Sahel ».

Cette composition semble devoir être référée à ce que nous trouvons en zarma : /hawsa/-hawsaŋce/ « un Haoussa », /gurma/-gurmaŋce/ « un Gurmantche ». La composition avec *le, re, de, leme, reme, deme* « qui est petit », permet en azer de former : /si - leme/ « cheval petit » = « poulain », comme l'on forme en songhay : /bari ize/ « cheval petit » = « poulain ». Cette forme de composition tend, comme en songhay, à équivaloir à une dérivation plutôt qu'à une composition proprement dite.

Notre point de vue sur la comparaison des processus de composition dans les deux langues sera que l'on y relève de frappantes analogies structurales. De plus, le type de combinaison avec *-n - ke* est formellement comparable au songhay *-n - ce*.

La dérivation se fait en azer surtout à l'aide de suffixes, processus identique en songhay, mais ici l'analogie va plus loin. En azer *e, ye* donne des noms d'état ou d'action :

/gere/ « héler, appeler » - /geriye/ « appel »

/fa/ « voir » - /faye/ « vue ».

Ceci est à rapprocher de /yáŋ/7 : L'addition du suffixe *-yáŋ* à tous les verbaux amène le passage de la catégorie du verbal à celle du verbo-nominal. Ce dérivé, qui n'est ni un verbal, ni un nominal, constitue une catégorie uniquement représentée par des dérivés :

/bú/	« mourir »	/búyáŋ/	« mort »
/nó/	« donner »	/nóyáŋ/	« action de donner »
/cècécí/	« chercher »	/cècécíyáŋ/	« recherche »

Monteil note l'existence d'un suffixe⁸ *de, n-de*, très souvent ajouté aux formes verbales transitives sans en changer le sens : *sit, site, sitende* « attacher ». Le même suffixe donne des noms d'action et d'instrument : *sita-n-de* : « ce qui sert à attacher, lien, ceinture », *taru-n-de* « ce qui sert à s'asseoir, siège ».

Tersis note en zarma l'existence du suffixe *-ándi* qui affecte les verbaux auxquels il donne une valeur factitive « faire faire quelque chose » : /à tun/ « il s'est levé » — /à na tunán di/ « il a fait lever »⁹. Il y aurait peut être un rapport entre ces deux suffixes, sans que, dans ce cas, cela apparaisse très clairement.

Le suffixe : *te, n-te* permet, en azer, de former le participe et l'adjectif verbal employé substantivement

/daku - n - te/ « celui qui a soif » :

/delu - n - te/ « celui qui a faim ».

7. N. TERSIS, *Le Zarma*, Paris, Selaf, 1972, p. 156 et sv.

8. CH. MONTEIL, *op. cit.* p. 240.

9. N. TERSIS, *op. cit.*, pp. 142-143.

Ce suffixe serait à rapprocher du suffixe songhay *-anté*, lequel, toujours selon Tersis, affecte la catégorie des verbaux, et le dérivé obtenu est un participe exprimant l'action faite :
/à wí/ « il a tué; /wianté/ « qui est tué ».

Monteil note l'existence d'un préfixe verbal à sens pronominal qui n'existe pas en songhay. Les données présentées sur la suffixation sont certainement très parcellaires; il n'en reste pas moins que l'on relève dans les deux langues un même type de suffixation utilisé aux mêmes fins, et qui, dans de nombreux cas, amène les mêmes changements à partir de formes phonétiquement voisines.

Monteil note : « En azer, les parties du discours — comme dit la grammaire française — n'offrent entre elles aucune différence caractéristique de forme », ¹⁰ caractéristique formelle qui semble également valable en songhay et que souligne M. Houis : « il est incorrect de parler de verbes et de substantifs; ce sont des lexèmes qui, intégrés dans un énoncé linguistique, se comportent les uns comme des substantifs, les autres comme des verbes ou des substantifs; leur place dans la phrase et les marques médiatees privilégiées qui les accompagnent ne laissent aucun doute sur leur fonction substantive ou verbale. Mais les substantifs et les verbes, en tant qu'éléments du lexique, ne sont pas formellement différenciés » ¹¹. Nous aurions ici aussi une analogie formelle à souligner.

La catégorie de nombre existe dans les deux langues, mais il ne semble pas que les morphèmes azer puissent facilement être assimilés aux morphèmes songhay. De plus, l'auteur ne mentionne pas directement l'existence de l'opposition déterminé/indéterminé qui caractérise généralement le songhay. En ce qui concerne cette dernière, sa disparition en azer pourrait avoir été réalisée. Nous notons à cet égard que le parler dendi de Kandi (dialecte songhay), ne connaît plus, lui non plus, cette opposition; et que le support formel de cette opposition a été transformé dans le dialecte de Tombouctou, par rapport à ce que nous relevons dans les parlers centraux, où c'est un ancien démonstratif qui donne la marque du défini : en tombouctou/borod/ « homme » - /borodi/ « l'homme », tandis que le lexème reste invariable en zarma /boro/ « homme » - /bora/ « l'homme ».

Quelque chose de semblable semble possible en azer où l'auteur note l'existence d'un démonstratif *ke* « ce, cet... » qui peut se trouver après le nom « avec une signification qui le rapproche de l'article défini français » : /yaro ke d'ra rreka/ « famine cette a lui saisi » = « la famine l'a saisi ».

Le système des cardinaux est établi sur la même base formelle dans les deux parlers. Les ordinaux se forment à partir des cardinaux par l'adjonction d'un suffixe comparable dans les deux langues :

azer : « 2 » /fello/ + /ende/ = /fellende/ « 2° »

zarma : « 2 » /hiŋka/ + /ante/ = hiŋkante « 2° »

10. CH. MONTEIL, *op. cit.*, p. 247.

11. M. HOUIS : « Notes sur le songhay », *Bull. IFAN J XX*, ser. B. n° s1-2, 1958, p. 231.

Nous reproduisons le tableau donné par Monteil¹² concernant les pronoms personnels :

	<i>simples</i>	<i>emphatiques</i>	
		à TICHIT	à OUDANE
1° pers. sg. n, in, en, un		nke, nken, nkeny, nkeng	nše
2° pers. sg. an en		anke anken...	aņçe
3° pers. sg. a e		ake...	a ęe
1° pers. pl. un		uku, ukun...	uņęe
2° pers. pl. ąa, ąąa		ąaku ąakum...	ąa ęe
3° pers. pl. i u		iku ikum	i še

En zarma-songhay nous avons :

TOMBOUCTOU		DOSSO		GAO		KANDI	
<i>simple</i>	<i>emphat.</i>	<i>simple</i>	<i>emphat.</i>	<i>simple</i>	<i>emphat.</i>	<i>simple</i>	<i>emphat.</i>
ay		ay		ay	agey	á	
ni		ni		ni,n		m	
a	ąa,ąąa	a	ąa	a	ąa	ă	
yer		iri		ir, iri		ili	
wor		aran		war/wara		nó	
i	ąi	i	ąey	i	ąi	m	

Nous remarquons tout de suite l'existence de forme emphatique dans les deux langues, formes d'ailleurs moins généralisées en songhay; au niveau des formes simples la relation :

A : n an,en a,e, un ąa, ąąa i,u
S : ay ni,n a yer, iri war, aran i

souligne des analogies :

les 3^{es} personnes du singulier et du pluriel sont représentées dans les deux langues par l'opposition : /a/ « sing. » ~ /i/ « plur. ».

Les autres rapprochements sont moins évidents.

En conclusion, nous trouvons ici, comme sur les autres points, des analogies réelles dans la structure et dans la forme phonétique, mais aucune loi ne permet de justifier l'hypothèse sur une parenté génétique éventuelle.

Le système verbal présente à son tour certaines analogies. Sa description en azer est assez cursive, ce qui ne facilite pas les choses; nous ferons comme pour le cas des pronoms une comparaison des formes. Nous avons, comme en songhay, une conjugaison affirmative et une conjugaison négative, caractérisée par le changement d'une particule. Nous avons certainement en azer comme en songhay une orientation aspectuelle du système; ceci n'est pas dit dans le texte, mais des indices tels que la citation suivante semblent l'indiquer¹³ : « *Les variations de formes (susvisées) ne donnent aucune indication quant au temps. La notion de temps résulte surtout du contexte, des circonstances, de l'intonation...* » Ainsi : /kanase + sar +

12. CH. MONTEIL, *op. cit.*, p. 253.

13. CH. MONTEIL, *op. cit.*, p. 258.

banc + kos/ « panthère + personne + une + blesser » peut s'entendre au passé, au présent ou au futur.

Les modalités suivantes sont relevées en azer¹⁴ :

/ik/ « manger »		verbe transitif		négatif
Indicatif	} passé Présent 1 Présent 2 futur	n da ik	}	n ma ik
		n wa ik		
		n wa ikene		n ta ik
		n na ri ik		
subjonctif		n na ik		n kana ik
impératif		ik		kana ik
participe		ikente		

Nous n'allons pas présenter le système songhay en contrepoint, nous allons simplement mettre en parallèle certaines formes des deux systèmes.

AZER	SONGHAY
— Passé positif :	
/n da cpl ik/	/a na ηa/
— Passé négatif :	
/n ma cpl ik/	/a mana ηa/
— Présent positif :	
/n wa ik/	/a ga ηa/
— Présent négatif :	
/n ta ik/	/a si ηa/
(l'azer possède un deuxième présent positif <i>n wa ik ne</i> , pour lequel nous n'avons pas trouvé de correspondant en songhay).	
— Subjonctif positif :	
/n na ik/	/a ma ηa/
— Subjonctif négatif :	
/n kana ik/	/a ma si ηa/
— Impératif positif :	
/ik/	/ηa/
— Impératif négatif :	
/kana ik/	/si ηa/
— Participe :	
/ikente/	/ηayante/

Un futur est donné en azer : *n, na ri ik*, formé avec le verbe auxiliaire /ri/ « venir devenir ». Le futur se forme aussi par auxiliaires en songhay; nous pouvons relever entre autres /a ga ka ga koy/ « il viendra à aller », formé avec /ka/ « aller », mais la construction n'est pas formellement comparable à celle de l'azer. Ici aussi, certaines affinités apparaissent avec évidence.

L'ordre de la phrase semble en générale être le même qu'en songhay/zarma (cet ordre est différent à Tombouctou) soit : sujet + aux. du verbe +

14. CH. MONTEIL, *op. cit.*, p. 259.

compl. dir. + verbe + compl. indir. + postposition. Parmi les postpositions, nous avons surtout relevé en azer : *da, de, re* « à », « dans », « pour », comparable à *ra* = « dans » en songhay, et *n-de, n-te* « à » « dans », « pour ». comparable à *nda* « avec » en songhay.

Exemple : azer/e yida a su sefene yekune n -da/ « son père il est parler esclave à » = « son père parle à l'esclave »; song./macin nd i g a té/ « avec quoi le fait on ». Toutefois, il faut noter que, en songhay, *nda* peut aussi être préposé¹⁵.

*
* *
*

Nous avons cru utile de souligner l'ensemble des similitudes ci-dessus. Cet ensemble est à notre avis insuffisant pour affirmer la parenté génétique des deux langues. En effet, les ressemblances sont essentiellement typologiques; de ce fait, elles ne peuvent présumer en rien de la parenté génétique. Les deux langues auraient eu une fonction de véhiculaire; nous citons encore Monteil : « *Aux temps d'Aoudaghost et de Gana, l'azer devait servir de langue commerciale intertribale* ». Cette fonction de véhiculaire a très bien pu avoir un effet de réduction convergente des structures de la langue par rapport aux autres langues en contact. Aucune loi phonétique n'a pu être dégagée permettant de vérifier, ne serait-ce que sur un point, l'hypothèse de la filiation.

Cependant, nous savons que le domaine de la morphologie est celui qui est le plus conséquent pour la recherche de parenté, et c'est dans celui-ci que nos indices ont été trouvés. Certaines comparaisons de suffixes ou de pronoms laissent espérer autre chose qu'une similitude typologique quand des formes phonétiques se retrouvent dans les deux langues. Seulement, rien ne permet de dire qu'il ne s'agit pas d'emprunt, surtout entre des langues typologiquement voisines; nous savons que les marques morphologiques sont les choses qui s'empruntent le moins, mais cela se fait cependant, et dans le cas d'un véhiculaire africain, cela serait assez concevable.

En conclusion, nous avons quelques présomptions sur cette hypothèse, présomptions appuyées par l'effet convergent d'un faisceau de remarques et d'indices dont chacun d'eux pris isolément est insuffisant pour l'assurer. Nous pensons qu'il serait utile, l'azer étant considéré comme un dialecte soninke, de chercher à établir la comparaison entre ce dernier et le songhay, dans la mesure où une plus ample documentation serait fournie. Les données qui viennent d'être présentées sont propres à laisser supposer la possibilité d'appartenance du songhay au groupe Mandé, ainsi que le supposait Westerman. Nous essayerons, dans un stade ultérieur, de répondre plus amplement sur ce point.

15. A. PROST, *La langue songhay*, IFAN, Dakar, 1956, p. 119.